



Compte-rendu de la réunion DAM du 21 septembre 2018

Moyens Hauturiers des Affaires Maritimes :

Le Ministère va-t-il assumer une politique maritime?

Les réflexions sur la structure de la flotte, ses fonctions étendues, ainsi que la modernisation des moyens hauturiers du Dispositif de Contrôle et de Surveillance (DCS) sont engagées depuis plusieurs mois. La CGT a veillé en amont à s'attacher l'expertise de ses adhérents et à informer sur ses contributions aux débats lors des réunions intersyndicales précédentes ([13 novembre 2017](#), [16 février 2018](#)).

Cette nouvelle réunion était donc pour nous l'occasion d'avancer sur la base des données et des scénarios esquissés par l'administration.

Comme nous l'avions précédemment demandé, nous attendions des chiffres et des analyses sur les points essentiels qui déterminent une stratégie d'inspection des pêches, à savoir : objectifs fixés par le donneur d'ordre (DPMA) ; analyse spatiale de l'activité et, éventuellement, des lacunes ; bilans par flottilles, espèces et zones.....

De notre point de vue, la pertinence des propositions dans le cadre d'un plan de modernisation ne peut être évaluée qu'à la lumière d'une analyse fine de l'activité réelle et des besoins.

En l'absence d'éléments tangibles, seuls les échanges, par ailleurs constructifs, sur la vision de chacun ont pu avoir lieu. Si ce n'est pas suffisant pour aboutir à un plan définitif, les grands principes ont été posés.

Pour la CGT, la vision est claire.

Les missions d'ores et déjà exercées ne relèvent plus de la stricte police des pêches. La lutte contre le braconnage et les pêches illicites (qui plus est au large ou au sein des Parcs Naturels Marins) ou des zones de protection des cétacés, nos capacités à être projetés ou mobilisés pour le contrôle des pollutions maritimes et demain sur les concessions d'extraction de granulats et de collecte des nodules polymétalliques nous inscrivent dans le vaste champ de la gestion de la ressource halieutique et de la préservation de l'environnement marin.

Comme Monsieur Jourdin faisait de la prose sans le savoir, La direction des Affaires Maritimes mobilise avec efficacité et résultats ses maigres moyens et les compétences de ses personnels pour la protection de l'environnement dans l'indifférence générale et sans allocation de moyens dédiés.

Notre activité historique d'inspection, en mer et sur le littoral, est le socle de la surveillance de ces écosystèmes.

Constatons que nous sommes les plus engagés et les plus efficaces. En effet, savez vous qu'avec 20 % des effectifs engagés sur la police des pêches par les sept administrations concernées, les agents des Affaires Maritimes réalisent plus de 60 % des inspections totales ?

Notre présence en mer est le prolongement opérationnel de la politique du Ministère en matière d'Ecologie.

La CGT entend participer à l'édification d'un plan de modernisation du DCS à 20 ans. Il nous faut voir loin et large pour anticiper les échéances à venir.

La démographie est une science humaine solide, les plus de 55 ans ne seront plus à bord dans 10 ans. La moyenne d'âge du DCS est élevée. Sans anticipation, des militaires ou des marins civils seront appelés à conduire les navires des Affaires Maritimes. La CGT est contre une scission entre les personnels de bord et les agents en charge des missions régaliennes.

Quoique bien entretenue, chaque coque de notre flotte porte le poids des années. Les constructions de moyens sont à anticiper. La CGT demande que la DAM s'attache l'expertise des personnels, les mieux à même de définir l'ergonomie et de proposer les évolutions technologiques en matière de carène et de propulsion.

La PCP va évoluer. Les conséquences du Brexit sont aujourd'hui difficiles à appréhender pour notre secteur, tout comme la situation en Méditerranée. Ils appellent une réflexion de fond, à la hauteur de enjeux qui s'affranchissent en première analyse des contraintes budgétaires.

Pour la CGT un dispositif bâti pour l'avenir appelle, outre une modernisation des moyens déjà budgétée, un effort qui se chiffre à une quinzaine de postes.

La surveillance de l'environnement marin est-elle chose à ce point négligeable pour qu'un effort aussi marginal ne puisse être fait ?

Nous avons des propositions, nous les avons soumises au DAM.

La présence d'un moyen nautique mieux adapté pour la Méditerranée est une évidence pour nous, d'autant que comme nous l'avons évoqué, avec les 80 M€ disponibles dans le FEAMP, le financement semble acquis. L'espace à couvrir est immense, les enjeux sont grandissants. Les moyens aujourd'hui engagés ne sont pas les plus adaptés pour faire face aux missions à venir, emblématiques en matière de politique environnementale, de gestion des stocks de thon rouge, de surveillance de la zone Pelagos ou d'intégration de la directive européenne sur les eaux de ballast, pour ne citer que celles là.

Il reste à déterminer précisément les caractéristiques techniques du navire. Elles dépendront des données d'objectifs qui nous seront fournis bientôt et de l'ambition du Ministère.

Car armer un nouveau patrouilleur de 50 mètres ou une vedette de façade maritime n'a pas les mêmes incidences en terme de recrutement. Les compétences sont rares, les agents déjà en poste et la pyramide des âges défavorable. A force de négliger ces compétences, le renouvellement tarde à venir. Les savoirs-faire se concentrent sur un nombre de plus en plus restreint d'agents.

Notre vision n'est pas de déshabiller les vedettes régionales pour habiller un nouveau navire. Cela aurait pour conséquence d'accentuer les effets de frontières entre les différentes unités du DCS, pour un dispositif déjà fragile.

Ayons en tête la mesure : l'intégralité de la gestion de la ressource halieutique et de l'environnement marin hauturier est réalisé en métropole par 5 navires et environ 120 agents...

L'augmentation annoncée des exigences de contrôle de 20 % sur les 20 prochaines années ne peut être crédible qu'avec une politique qui intègre les différentes dimensions de l'activité : recrutement, formation, évolution des carrières, cadrage de travail, positionnement des navires.

La CGT est ouverte aux discussions. Nous sommes persuadés qu'avec un plan ambitieux et des objectifs clairs, le dispositif actuel est un outil aussi efficace que pertinent.

Cependant, il faut lui en donner les moyens : assouplir le processus de décision, permettre des passerelles entre les différents agents embarqués, y compris lorsqu'ils sont affectés en DDTM, construire un plan de formation solide, notamment pour les titres STCW et l'inspection des pêches.

Le cadrage de travail des Vedettes Régionales peut certainement être ajusté s'il conserve le juste équilibre entre un meilleur déploiement opérationnel au cours des missions et une contre-partie financière qui intègre ces sujétions, sans augmentation de la durée annuelle de travail.

En étudiant en profondeur les différentes pistes, nous pouvons construire un dispositif moderne. Se limiter à fermer des vedettes est un non-sens budgétaire : elles sont pour la plupart en très bon état, et ne coûtent « que » leurs frais de fonctionnement.

A ne pas regarder l'horizon, on risque de voir se répéter les erreurs du passé, comme obliger des navires hauturiers, fleurons de la flotte, à faire des ronds dans l'eau dans des zones de petite-pêche. Nous sommes instruits de l'effet qu'a eu l'abandon des vedettes côtières des ULAM : une diminution des capacités de projection en mer, qui n'a pas pu être compensée, et une usure des hommes.

Alors que la France atteint ses objectifs en termes de surfaces couvertes par des aires marines protégées, qui va effectivement assurer le contrôle au large? Tandis qu'un grand nombre de zones d'interface (estuaires, zones des 3 milles) sont aujourd'hui peu ou pas couvertes, est il vraiment opportun de se priver de moyens nautiques éprouvés et de personnels compétents ?

Nous sommes prêts au dialogue, sur la base des l'expertise de vos représentants et d'une vision intégratrice de l'activité. Nous attendons maintenant du Ministère un signal fort et clair.

Vos représentants CGT
Steeve Garbe
Dominique Maingraud
Nicolas Mayer
Bruno Sellin
Bastien Simonnet

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.

AFFAIRES MARITIMES- 5 quai du Capitaine Allegre 33311 Arcachon

☎ : 05.56.83.37.38 - 📠 : 05.57.52.57.19 🌐 : <http://snpam.cgt.free.fr> 📧 : <http://cgt-snpam.syndicat.i2/> ✉ nicolas.mayer@gironde.gouv.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom, prénom : _____ Date de naissance : _____

Service de rattachement : DDTM/DML DIRM LYCEE AUTRE (préciser : _____)

Adresse administrative : _____

Adresse mail professionnelle : _____

Coordonnées personnelles (adresse, mail, tél): _____

_____ (facultatif)

Section SNPAM départementale/régionale de : _____ Nom du trésorier : _____

Corps d'appartenance : _____ Spécialité/filière : _____

Indice nouveau majoré : _____

Travail à temps partiel à _____ % ou Travail à temps plein

Montant de la cotisation = salaire net de votre dernière fiche de paye X 0,6/100 X 12 (soit 0,6 % du traitement annuel)*=
_____ €

***exemple : pour un salaire net de 1600 €/mois, la cotisation s'élève à 1600x12x0,6/100= 115€**

NB : le montant du crédit d'impôt est porté à 66% des sommes versées, dans la limite de 1% du revenu net déclaré (hors option de l'application des frais réels). Pour 100€ payé, vous bénéficiez de 66 € de crédit d'impôt

Mode de règlement choisi : chèque bancaire ou prélèvement automatique (*)

Périodicité : annuelle semestrielle trimestrielle mensuelle (*)

(*) cocher le mode choisi et la périodicité - pour un paiement par prélèvement automatique, merci de joindre un RIB

J'adhère à la cgt, au syndicat national des personnels de l'administration de la mer, pour l'année **2018**

date

signature

Adressez ce bulletin accompagné du chèque ou du RIB (*en mentionnant : personnel sur l'enveloppe*) à :

M. Camille PUJOL – SNPAM-CGT
DDTM du Calvados – Délégation Mer & Littoral
CS 75224 - 10, boulevard du Général Vanier
14052 CAEN Cedex 4

Pour toutes questions & observations, envoyer un mail à : [cliquer ici en appuyant sur la touche Ctrl](mailto:nicolas.mayer@gironde.gouv.fr)